



Pour plus d'informations sur la

Fiche Action 5

Groupe d'Action Local Pêche Aquaculture - ETANGS-MER-AUDE

Programme - DLAL FEAMP 2014-2020

Version de Juillet 2017

Projets

- Démarches partenariales contribuant à la stratégie
- Amélioration des pratiques par :
 - Echange d'expériences
 - Mutualisation de moyens
 - Développement d'outils

Objectifs

- Bénéficier d'expériences extérieures
- Etendre des projets au bénéfice d'autres territoires
- Rechercher des complémentarités avec d'autres territoires
- Faire émerger de nouvelles pratiques

Effets Attendus

- Développement de partenariats avec d'autres territoires
- Ouverture de nouveaux marchés
- L'identité du territoire est renforcée
- Les compétences des acteurs halieutiques sont renforcées

Coopération

Conditions

- Bénéficier aux filières halieutiques
- Bénéficier au territoire
- Etre un bénéficiaire éligible
- Faire plusieurs dossiers
- Démarrer après son dépôt
- Suivre une procédure longue
- Etre sélectionné par un comité

Bénéficiaires

- Entreprises, organisations ou experts
- Gestionnaires et concédants de ports halieutiques et de halles à marée
- Organismes publics et autorités portuaires
- Associations locales
- Centres de formation



Territoire

45 Communes

- **Grand Narbonne**
Communauté d'Agglomération
- **La Domitienne**
Communauté de communes

Cadre financier

- Le FEAMP est une subvention versée suite à la réalisation du projet
- Sa participation :
 - Est soumise à une répartition entre les partenaires
 - N'a pas de limite de montant

Dépenses Eligibles

- Etudes, construction, aménagement, matériel, fournitures, équipements
- Frais de personnel, de déplacements, d'hébergement et de restauration
- Frais indirects, de location, de communication
- Prestations externes

Dépenses Non Eligibles

- Mise en conformité réglementaire
- Coût de formation (Sauf exception)
- Coût d'acquisition immobilière
- Cf. Règlement FEAMP

Besoin de financements complémentaires

Autofinancement 20% à 70%
Cofinancement public 15% à 40%

Exemple :

Projet d'intérêt collectif privé de 25 000 € :

AutoFin	CoFin	FEAMP
20%	40%	40%
5 000 €	10 000 €	10 000 €

Parcours

- 1) Dossier(s) de cofinancement(s)
- 2) Dépôt du dossier FEAMP
- 3) Comité de sélection
- 4) Instruction, Programmation,
- 5) Convention
- 6) Réalisation
- 7) Demande paiement
- 8) Instruction régionale
- 9) Réception des fonds

Dossiers

- **3 documents**
 - Fiche projet
 - Demande de Subvention
 - Demande de Paiement
- **Contenu :**
 - Note descriptive
 - Justificatifs (Dépenses/ Ressources)
 - Formulaires
 - Pièces administratives

Attention : La demande de paiement doit respecter la convention.



Credit photo : Jean Belondrade – Le Grand Narbonne CA

4 Comités de sélection par an

Enveloppe

- **Pour tous les projets :**
De 39 000 € à 49 000 €
FEAMP : 19 621 €
- **Par projet :**
De 10 000 € à 49 000 €
FEAMP : 5 000 € à 19 621 €